

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE FONT-ROMEUE ODEILLO VIA  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT,  
Le DIX-NEUF NOVEMBRE à 18h00,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : 13 novembre 2020

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct a pu être suivie par le public, le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal était le suivant : <https://www.facebook.com/CommuneFontRomeu>.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Faëza OMAHSAN

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 15  
Ayant pris part aux délibérations : 18

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – Mme Christine DELIAS - M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme OMAHSAN Faëza - Mme PIERA Martine – M. Serge PONSA - M. RIFF Michel

**ABSENTS EXCUSÉS** :

M. BOSSELUT Rodolphe -- Mme NOLIN Claire – M. PEREZ Julien –

**ABSENTE** :

Mme Liliane NGUYEN

**AVAIENT PROCURATION** :

M. PONSA Serge pour M. BOSSELUT Rodolphe – M. RIFF Michel pour Mme NOLIN Claire – Mme DELIAS Christine pour M. PEREZ Julien.

**DEL-2020-163 - ACQUISITION RUE DE LA SERRA DEL CADÌ – LOTISSEMENT LES CHALETS DE FONT-ROMEUE SUD**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Fabien DESCLAUX de quitter la salle étant directement concerné par ce point. Il ne participera au vote.

Monsieur le Maire EXPOSE à l'Assemblée :

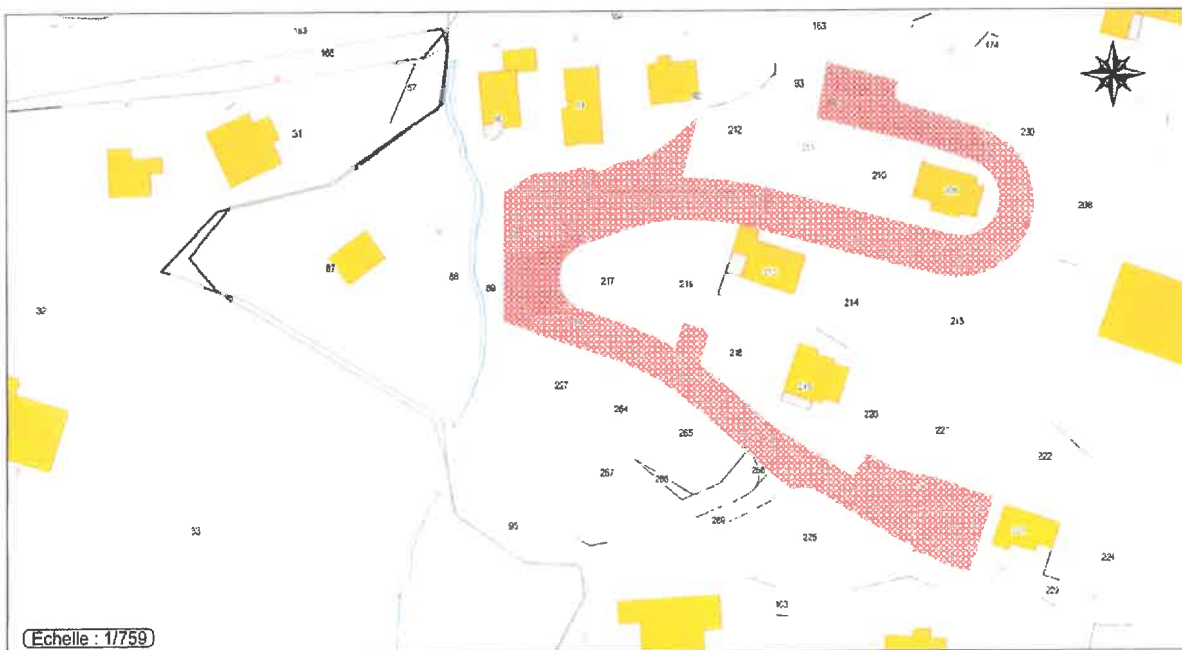
En date du 13 Octobre 2020, la SCI DESCLAUX-PEYROT représentée par Monsieur Fabien DESCLAUX, a demandé la prise en charge par la Commune de la voie desservant le lotissement « Les Chalets de Font-Romeue Sud », dénommée rue de la Serra del Cadì, ainsi que les parcelles formant les espaces verts du même lotissement.

Cette voie répondant aux différents critères de conformité ne présente pas de caractéristiques contraires à son classement dans la voirie communale. En vue de permettre ce classement il est obligatoire que la commune devienne propriétaire de cette voie en faisant l'acquisition à l'euro symbolique de cette parcelle, cadastrée BE N° 234 représentant

une contenance de 1819m<sup>2</sup> et les espaces vert, cadastrés BE 230-231 et 232 représentant une contenance respective de 168m<sup>2</sup> - 314m<sup>2</sup> et 63m<sup>2</sup>.



Ven. 13 Nov. 2020



Ven. 13 Nov. 2020

Afin d'entériner cette acquisition, il conviendrait d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir entre la commune et la SCI DESCLAUX-PEYROT dont les frais et émoluments seront à la charge de la Commune.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de membres présents (Fabien DESCLAUX ne participant pas au vote) :

- 1-DONNE un avis favorable au projet d'acquisition de ces parcelles
- 2-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir entre la commune et la SCI DESCLAUX-PEYROT dont les frais et émoluments seront à la charge de la Commune
- 3-DESIGNE Maître Caroline CLASTRIER, Notaire à Font-Romeu Odeillo Via pour rédiger l'acte à intervenir entre la SCI DESCLAUX-PEYROT et la commune

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu Odeillo Via,  
le 20 novembre 2020



Le Maire,  
Alain LUNEAU